

de ce qui va se faire à Kiel. (Très bien, sur divers bancs.)
M. Micholin. — C'est pour se faire pardonner son appajement. (Bruit et exclamations au centre.)
M. Ribot ne répond rien et semble se rien entendre.
M. de Baudry d'Asson. — Vous auriez dû déposer votre projet plus tôt.
M. d'Hugues. — Ou à attendu vingt-cinq ans!
M. Toussaint. — Le gouvernement devient internationaliste! Il arborera bientôt le drapeau rouge!
M. Baudry d'Asson. — Je veux que mes collègues et moi sachez que je vote pour les soldats morts pour la patrie, mais que je ne suis pas avec le gouvernement pour aller à Kiel.
M. Castella. — Je demande que le bénéfice de l'urgence soit également acquis à ma proposition relative à la statue de la ville de Strasbourg et qu'elle soit renvoyée à la commission du budget.
L'urgence est déclarée sur les deux propositions qui sont renvoyées à la commission du budget.

Validation d'élections
M. Sibille dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Marchegay dans la 2e circonscription de la Roche-sur-Yon (Vendée). Ces conclusions sont adoptées, et M. Marchegay est admis.
M. Flaudin dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Gaurin dans la 1re circonscription de Blon.
Ces conclusions sont adoptées, et M. Gaurin est admis.

Interpellation Cornudet
M. le Président. — J'ai reçu de M. Cornudet une demande d'interpellation sur les lenteurs de la justice à poursuivre une usurpation de titre de commissaire central de police commise à Clermont-Ferrand. A quelle date la Chambre veut-elle fixer la discussion?
M. le Président du conseil. — La Chambre veut à peine de commencer la discussion de la réforme des boissons; la discussion attend de plus longtemps. Cette discussion promet d'être longue, et je vous demande de ne pas l'interrompre par les interpellations.
M. Cornudet. — Je demande la discussion immédiate; je n'ai du reste que cinq minutes à parler.
Le renvoi après la loi des boissons est voté par 316 voix contre 245 sur 561 votants.

La Lettre de l'Archevêque de Cambrai
INTERPELLATION DE M. GOBLET
M. le Président. — J'ai reçu de M. Goblet une demande d'interpellation sur la correspondance échangée entre le ministre de l'Instruction publique et l'archevêque de Cambrai au sujet de certaines manifestations du clergé de ce diocèse. A quel jour la Chambre veut-elle fixer la discussion?
M. de Baudry d'Asson. — Immédiatement. Les bonnes choses ne doivent pas se remettre au lendemain et c'en est une.
M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique et de ces cultes. — La Chambre vient de montrer son intention de ne pas interrompre la discussion des boissons en renvoyant une interpellation. Le gouvernement répondra à M. Goblet immédiatement après le vote de cette loi. (Très bien au centre.)
M. de Baudry d'Asson. — En attendant, M. le ministre, vous avez eu que vous avez écrit. (Très bien à droite.) Vous l'avez écrit, vous l'avez écrit. Voilà comment un archevêque répond à votre persécution religieuse.
M. Poincaré. — Je ne puis répondre autre chose.
M. Goblet. — J'avis l'intention de poser seulement une question, mais le gouvernement ayant ajourné les boissons, j'ai déposé une demande d'interpellation d'autre part, sin en croit les bruits qui courent, le gouvernement ne serait pas fâché que nous nous séparions pour quelques jours.
M. Ribot, furieux, de sa place. — Le gouvernement demande que la Chambre travaille. (Violentes exclamations sur les bancs socialistes.)
M. Turle, s'adressant aux socialistes. — C'est vous qui faites perdre le temps de la Chambre.
M. Goblet. — Un journal a pu dire ce matin qu'il suffit de fonder sur le ministre pour qu'il se dérobe. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)
M. Poincaré, se levant brusquement. — Sachez, M. Goblet, que nous ne nous dérobons pas plus devant M. de Cassagnac qu'il n'a écrit l'article auquel vous faites allusion que devant personne. (Bruit, agitation prolongée.)
M. de Baudry d'Asson. — Alors acceptez l'interpellation.

Vote de l'ajournement
L'ajournement devient très vite pendant le vote sur le renvoi après les boissons.
Le scrutin donne les résultats suivants :
Volants 543, majorité absolue 252, pour 263, contre 235.
L'ajournement est adopté.
M. Jaurès, aux ministres. — Vous triomphiez!
M. Ribot et Poincaré, riant. — Nous ne triomphons pas.

PROPOSITION DE BASLY ET LAMENDIN
Les séances du vendredi
M. le Président. — MM. Basly et Lamendin ont déposé un projet de résolution modificatif du règlement, demandant à la Chambre de siéger les vendredis de chaque semaine pour discuter les interpellations. Il y a déjà eu une proposition analogue sur laquelle un rapport doit être présenté.
Déclaration de Basly
Mes amis et moi voudrions voir aboutir la réforme de la loi des boissons, et c'est dans cet esprit que nous demandons à la Chambre de siéger tous les vendredis pour discuter les interpellations, car il en peut surgir de nouvelles.
Ainsi, dans les bassins miniers, une loi va être mise en vigueur sur la caisse des retraités des mineurs; elle est inapplicable de par la volonté des patrons. Il ne faut pas que pendant deux mois on ne puisse interpellier le gouvernement.

Rejet de la proposition
L'urgence de la proposition, mise aux voix, est repoussée par 211 voix contre 210.
Voilà comment vous voulez travailler! s'écrie le citoyen Fabert, en se tournant vers les majoritaires.

Proposition de Rouanet
La mort de l'ouvrier Albert
M. le Président. — J'ai reçu de M. Rouanet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi en faveur de laquelle ils demandent l'urgence et qui tend à ouvrir un crédit de 30,000 francs au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts pour la pose d'une pierre tombale à la mémoire d'Albert; membre du gouvernement provisoire de 1848.
Rouanet. — Vous honorez ainsi la mémoire d'un républicain honnête, qui a fait partie de l'admirable et héroïque génération qui, de 1830 à 1848, a fait la République avec son sang. (Mouvements divers. Applaudissements sur les bancs socialistes.)
C'est un devoir de pitié filiale. Je demande à la Chambre de voter l'urgence sans discussion. (Très bien à gauche.)
M. le Président du Conseil. — Le gouvernement s'est occupé ce matin même de la loi qui lui devait rendre aux funérailles d'Albert, ancien membre du gouvernement provisoire, il a

décidé qu'un membre du gouvernement le ferait à Mello aux obsèques de ce républicain sincère. (Très bien à gauche.)
Rouanet. — Le gouvernement ne s'oppose pas à l'urgence puisqu'il n'en a pas parlé. Je demande à la Chambre de le voter.
M. Ribot ne répond pas. L'urgence est votée à mains levées au milieu d'une grande confusion. Au moment de la proclamation du vote par le président, les députés socialistes applaudissent.

Rouanet. — Je demande la discussion immédiate.
M. le Président du gouvernement ?
M. Ribot fait semblant de ne pas entendre. La discussion immédiate est ordonnée par 287 voix contre 173 sur 460 votants.
M. Maurice Faure. — Avant le vote, je demande si les mots : Pierre tombale ne sont pas trop restrictifs. Ne pourrait-on ériger un buste ?
Cris à droite : Au Panthéon ! au Panthéon !
M. Maurice Faure. — Je demande qu'on remplace par le mot : Monument ceux de Pierre tombale.

Vote de la proposition
A la majorité de 449 voix contre 59 sur 508 votants, la proposition de Rouanet est adoptée.

Emprunt du département du Nord
La Chambre adopte ensuite un projet tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

Propositions diverses
La proposition de M. de Pontbriand, tendant à admettre que des Français dans les administrations dans l'armée, la marine et les assemblées électives, est ajournée, ainsi que la proposition de M. Berard sur la création de caisses d'assurance pour les sapeurs-pompiers.

Le régime des boissons
On reprend la discussion du régime des boissons.
M. Arthur Legrand combat le projet. Le dégrèvement des produits alcooliques ne profite jamais au consommateur; pourquoi toucher à l'impôt sur les boissons alors qu'on est habitué ? Pourquoi élever la taxe de l'alcool alors qu'on l'abaisse partout. Ainsi en Angleterre où la taxe était de 540 fr. il y a de nombreux années est abaisée à 240 fr. Pourquoi l'élévation-nous chez nous à 175 fr. ? Ne touchons pas au droit, je ne dis pas au privilège des bouilleurs de cru, car il s'agit d'un effet d'un droit; le bouilleur de cru doit être traité comme tel.
Nous sommes ennemis de la fraude, mais nous nous opposons à la violation du domicile des bouilleurs, nous ne voulons pas livrer les bouilleurs aux investigations vexatoires de l'agent des contributions. On a dit que le bouilleur payait l'ouvrier avec de l'eau-de-vie, c'est une pure invention.
La commission semble ignorer le vaste périmètre auquel on pris part plus de 400,000 cultivateurs pour protester contre la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Ce que veut la commission, c'est créer un nouveau privilège en faveur des bouilleurs de profession; son projet ne répond nullement au desiderata des populations.
M. Brousse. — Il est temps qu'une transaction intervienne entre les viticulteurs et les producteurs d'alcool, afin d'aboutir enfin à une réforme sérieuse du régime de l'impôt des boissons. Nous demandons au gouvernement de ne pas s'en tenir à une déception simple, l'élévation de la taxe sur l'alcool à 175 fr. est trop faible; l'industrie de l'alcool doit faire des sacrifices, le viticulteur en fait bien.
L'ouvrier accepte l'exercice pour les propriétaires qui ont des récoltes destinées à la distillerie mais non pour les petits cultivateurs qui distillent seulement les résidus de leur récolte. A ceux-là il faut accorder la franchise par l'alcool destiné à la consommation personnelle.
M. Brousse demande enfin qu'on dégrève les vins naturels, mais il repousse tout dégrèvement des vins artificiels.

M. Goblet Laplace combat le projet du gouvernement. Il s'élève contre le traitement qu'on propose d'appliquer aux bouilleurs de cru.
La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La paix Sino-Japonnaise
INTERPELLATION MILLERAND-ROUANET
A la fin de la séance, les citoyens Millerand et Rouanet demandent à interpellier le gouvernement sur la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité Sino-Japonnais.

Le président du Conseil déclare qu'il serait convenable que les interpellateurs s'entendissent préalablement avec le ministre des affaires étrangères.
Il est évident que c'est dans le but de fuir la discussion.
Le citoyen Millerand fait alors remarquer à M. Ribot que le ministre des affaires étrangères a sollicité un ajournement du citoyen Rouanet. Malgré cela, M. Ribot demande à la Chambre de reporter à la prochaine séance la fixation de la discussion.
La Chambre naturellement approuve son ministre et renvoie l'interpellation à samedi.
La séance est levée à 6 heures.

LE CHOLERA A BREST
(De notre correspondant particulier.)
Paris, 30 mai. — Une grave nouvelle nous arrive de Brest nous signalant à nos députés le choléra Sporadique parmi les marins de l'escadre sur rade et à la division.
Ils faisaient partie de l'expédition revenant de l'île de Sein.
Nous espérons qu'on prendra toutes les mesures pour enrayer cette épidémie terrible.

LE VOYAGE DE M. Félix Faure
Paris, 30 mai. — Le président de la République a quitté Paris cet après-midi à deux heures pour se rendre à Nevers, première étape du voyage qu'il entreprend dans le Centre et le Sud-Ouest.
Il était accompagné par MM. Gadaud et Leygues, ainsi que par MM. Crozier, directeur du protocole et Laurent secrétaire général de la présidence de la République.
A Nevers.
Nevers, 30 mai. — Après un court arrêt à Montargis, le train présidentiel entre au gare de Nevers à 5 h. 20. La musique joue la Marseillaise et le canon tonne.
Dans le salon de la gare ont lieu les présentations. Le maire souhaite la bienvenue au président, puis M. Laporte, ancien député boulangiste, parle au nom des républicains.
« Nous avons siégé ensemble, dit-il, nos opinions n'étaient pas les mêmes, mais je suis le premier à reconnaître que le Président n'est plus député.
« Rendons hommage à la rectitude de votre ligne politique et à votre impartialité.
M. Félix Faure répond :
« Je suis au-dessus des partis, (Applaudissements.)
Quand le Président paraît dans la cour de la gare, une foule énorme l'accueille chaleureusement.
A 7 heures, a eu lieu un dîner intime à la préfecture, puis le président a reçu les autorités et les corps constitués.

Réception à l'Académie
Paris, 30 mai. — C'est aujourd'hui qu'a lieu à l'Académie Française, la réception du poète des Tropiques, M. José-María de Heredia, élu à la place vacante par la mort de M. Charles de Mazo.
C'est M. François Coppée qui a répondu au discours du nouvel académicien.

Fermeture de la Bourse du Travail DE ROANNE
Roanne, 30 mai. — Le Conseil municipal a voté hier soir par 12 voix contre 2 et 3 abstentions, la fermeture de la Bourse du Travail sous prétexte que le local était devenu un foyer d'agitation socialiste.
Cette mesure a indigné toute la population ouvrière.

LE CONGRÈS DE L'HERAULT
(D'un correspondant particulier.)
Paris, 30 mai. — Le Congrès des groupes du Parti ouvrier de l'Hérault, qui s'est tenu dimanche dernier à Pézenas, a décidé de créer une Fédération départementale des groupes et comités socialistes de l'Hérault, analogue à la Fédération socialiste du département du Gard.
Il a décidé également la fondation d'un journal hebdomadaire, qui aura pour titre : L'émancipation sociale et servira de trait d'union entre les différents groupes.
Soixante-sept communes étaient représentées à ce Congrès, et un grand nombre d'autres communes avaient envoyé des lettres d'adhésion.
Ce Congrès aura la plus grande importance pour la propagande socialiste dans l'Hérault, où le Parti ouvrier est déjà très puissamment organisé et est représenté par de nombreux élus dans les Conseils municipaux.

BASLY A LA MOTTE-D'AVEILLANS
(De notre correspondant particulier.)
Paris, 30 mai. — Notre ami et collaborateur Basly a donné, lundi dernier, une conférence publique, à la Motte-d'Aveillans (Isère).
La réunion était organisée par le Parti ouvrier de Grenoble et la Chambre Syndicale des mineurs de La Motte-d'Aveillans. Plus de 800 citoyens y assistèrent.
Dans un langage éloquent, fréquemment interrompu par les applaudissements du public, Basly a développé les revendications générales du prolétariat et a surtout insisté sur la situation actuelle des ouvriers mineurs.
A la suite de ce discours, un ordre du jour a été voté à l'unanimité, remerciant le citoyen Basly de son exposé, engageant les travailleurs à se grouper en syndicat et en parti politique distinct pour la conquête des pouvoirs publics. La séance a été levée aux cris de : Vive la République sociale !
Un banquet a eu lieu ensuite, qui réunissait près de 200 militants.

Les Chemins de fer du Sud
(De notre correspondant particulier.)
Paris, 30 mai. — M. Trarieux va enfin pouvoir tenir sa promesse « que des concessions seront faites devant l'opinion de la semaine courante ». M. de Cassagnac, le juge d'instruction chargé des gros personnages, terminera son rapport demain ou après-demain.
Mais, déjà l'on veut dégrader ces gros personnages, et on nous dit que le rapport de l'expert Glory qui devait être communiqué à la semaine courante, a été supprimé.
Nous avons vu, en effet, que M. Ribot s'est efforcé de faire retomber toute la responsabilité sur M. Félix Martin. C'est toujours le même procédé qui consiste à faire payer aux subalternes les méfaits des vrais coupables.
Cependant, nous croyons bien que, cette fois, la tactique d'effacement ne réussira pas, parce que dans toutes les bouches courent les noms des parlementaires compromettus jusqu'à présent, et que l'on compte 104 députés ou sénateurs. Il y a parmi eux un non-lieu, Jules Roche, et plusieurs acquittés du Panama.
Il faudra bien que la justice fasse son devoir, au besoin nous pourrions l'y contraindre.
M. Trarieux s'est écrié : « On comprend les attaques des socialistes lorsqu'on a compulsé un pareil dossier ».
D'autre part, Jules Roche serait abandonné par Barthou ! ainsi qu'un personnage politique qui est à la tête d'un des plus grands établissements financiers.
Il est vrai qu'on veut essayer de donner à cette affaire une conclusion de l'affaire du Panama; on cherche en effet à poursuivre les coupables sur un délit qui serait couvert par la prescription.

LE NAUFRAGE DU "DOM-PEDRO"
Paris, 30 mai. — De nouveaux renseignements confirment ceux que nous avons déjà publiés. La Cie des Chargeurs-Réunis a reçu ce matin la dépêche suivante, donnant les noms des passagers qui ont échappé au désastre :
Passagers sauvés : Lehman, Isert, Deutch, de Vooght, Franco, Righetto, Vial et Wyss, embarqués au Havre.
Piromalli, Arélio, Vincenzo Massa, Antonio Massa, Retegu, Herbas, Cason, Cayrol, Portalet, embarqués à Bordeaux.
Armand, embarqué à Passages.
Ce dernier nom n'est retrouvé sur aucune liste et il est à supposer qu'il a été transmis; de même Franco semble être un prénom et doit probablement s'appliquer à Franco Costa que porte la liste du Havre.
Soit 18 passagers sauvés.
Quant à l'équipage, voici à l'heure actuelle sa situation :
Hommes embarqués au Havre, 51. — Sauvés, 21. — Perdus, 30.
Le nombre total des passagers embarqués est de 74, 18 ont été sauvés; il reste donc 56 disparus.
Quant aux causes du sinistre, elles sont celles que nous avons fait pressentir hier : le navire a touché par l'avant sur l'écueil de l'Isola, et une énorme vague d'eau s'est déclarée de suite. L'affolement des passagers paralysait déjà les efforts de l'équipage pour organiser les secours, quand l'explosion des chaudières envahies par l'eau a causé le plus grand nombre de victimes et a rendu impossible, par suite de la panique, la mise en œuvre des appareils de sauvetage que l'explosion n'avait pas brisés.
En dix minutes le navire avait disparu. Un seul canot avait pu être mis à la mer; c'est celui qui, portant les survivants de ce grand désastre, a été recueilli par des pêcheurs de Villagracia après avoir erré pendant six heures dans la baie.
Les passagers du Dom-Pedro, dont nous donnons plus haut la liste, sont en ce moment à Villagracia et continueront leur voyage à bord du Cordovan, cargo-bateau des Messageries maritimes, aux frais de la Compagnie des Chargeurs-Réunis. Ce qui reste de l'équipage du malheureux navire doit être rapatrié par le cuirassé le Suffren, de l'escadre du Nord.

Nouveau sinistre maritime
Naufrage d'une canonnière espagnole
Saint-Sébastien, 30 mai. — Hier soir à 7 heures, la canonnière espagnole Tajo, venant de Bilbao, entrant dans le port de Passages, lorsqu'elle toucha sur un écueil à 68 mètres de la côte sombra rapidement. Un homme s'est noyé, le reste de l'équipage a pu se sauver à la nage.

LES GRÈVES A GRENOBLE
Grenoble, 30 mai. — Une grève de 5 à 600 ouvriers mégisiers appartenant aux divers ateliers et mégiseries de Grenoble de Fontaine et des environs, a été déclarée ce matin.
Les ouvriers d'une seule usine travaillent. Les grévistes réclament une augmentation de 5 centimes à l'heure.
Le calme est complet, les patrons vont se réunir pour examiner les relations des grévistes.
A Toulon.
Toulon, 30 mai. — La grève des ouvriers menuisiers, déclarée depuis déjà près de quatre jours, se maintient dans un état calme. Les grévistes se proposent de substituer aux lessons de ceux d'entre eux qui ont charge de famille en ouvrant un grand atelier.
En attendant, ils ont envoyé des listes de souscription à tous les syndicats de menuiserie.
On espère que le juge de paix qui a adressé un appel en conciliation à tous les patrons, réussira à amener la fin de la grève.
Les grévistes sont au nombre de 300.

ASSASSINAT D'UN COURRIER
Chamout, 30 mai. — Ce matin, vers trois heures un quart, le conducteur de la voiture qui fait le service des dépêches entre Chamout, Biesles et Nogent a été assassiné à environ deux kilomètres de notre ville.
Les sacs ont été retrouvés dans le fossé de la route, éparpillés, et les dépêches éparpillées.
On a déjà constaté la disparition de quelques changements, mais les plus importants ont été retrouvés intacts.

SUICIDE D'UN CAPITAIN
Mayenne, 30 mai. — Le capitaine Mérot, du 162e de ligne, en garnison à Mayenne, s'est tiré un coup de revolver dans la tête.
Le docteur Sauve, appelé en toute hâte, a donné les premiers soins. M. Mérot a été ensuite transporté à l'hôpital. On se perd en conjectures sur le motif qui a déterminé à cet acte. C'était un officier très estimé. Il était veuf depuis un certain temps et également perdu ses enfants.

SUICIDE D'UN SERGENT-FOURRIER et de sa maîtresse
Epinal, 30 mai. — Le nommé Beck, sergent-fourrier, en garnison à Epinal, qui s'était enfui avec une femme mariée, originaire de Poutain (Haute-Marne), s'est suicidé avec sa maîtresse, à l'aide d'un revolver, hier matin, à Arc-en-Barrois. La femme, qui laisse cinq enfants, avait trente-trois ans, Beck en avait vingt. Le mari compotait un cabaretier d'Epinal. En prenant la fuite, l'épouse infidèle s'était emparée d'une somme de 4,000 francs qu'elle a dû dépenser avec son amant, car il ne restait plus dans la poche de ce dernier que onze sous. Une lettre trouvée dans la poche du soldat fait connaître sa funeste détermination.

ÉTRANGER EN BELGIQUE UN PORC A TÊTE D'ENFANT
Bruxelles, 30 mai. — Dans la ferme Le Ken, à Renonpré, une truie vient de mettre au monde quatre jeunes, dont un possédait une tête d'enfant. Notre confrère de l'Union libérale de Verrieres a eu la curiosité d'aller s'en rendre compte. En effet, Mme Le Ken lui a montré très complaisamment le corps d'un porcelet bien étrange. Il a été mis au monde vendredi soir; c'est le huitième de la première portée d'une truie de 13 à 14 mois.
Le phénomène n'a du porc que le pelage on plutôt la nuance de la peau, car le poil est presque défaut sur son corps. La tête, de la nuque à la naissance du nez, c'est-à-dire toute la partie supérieure, a vraiment la forme d'une tête d'enfant nouveau-

CHRONIQUE OUVRIÈRE
Les Bâtisseurs de lin. — Les garçons de machines.
L'atelier des machines, dans une filature de lin, c'est la salle de tortures pour les enfants d'ouvriers qui travaillent.
Ils sont là, au pied des machines, une clef à dévisser dans la main, les uns ouvrant les presses pour y placer les bandes de lin à peigner, resserrant ces presses et les joignant dans le balancier, les autres prenant ces presses dans le balancier, les dévissant pour en retourner le lin, resserrant les presses pour les renvoyer dans le balancier, de façon à ce que d'autres apprentis les reprennent et en retirent les bandes de lin pour les placer, peignées, dans les labourées. Ce lin ainsi peigné passe entre les mains des peigneurs autrement dit casseurs.
Ce travail est simple en apparence et semble être à la portée de l'enfant. Mais on ignore généralement les souffrances que les garçons de machines endurent.
L'enfant qui débute est abîmé, quand il pénètre pour la première fois dans un atelier mécanique de peignage, abîmé de voir dans ces bêtises et les machines d'acier, régulièrement de bas en haut, ces petits gamins de son âge prendre les presses, qui s'avancent une à une, à rangs serrés dans le balancier, les placer sur une table adoptée à chaque bout de la machine, les ouvrir, en manœuvrant le lin qu'elles contiennent, les resserrer et les rejeter dans le balancier avec une agilité et un cadencement surprenants et à entendre ce bruit assourdissant des machines en mouvement.
Voilà cet enfant placé à son tour sur une machine à raison de vingt sous par jour, et une promesse d'être augmenté s'il est sage et habile.
Cependant s'il ne sait pas suivre sa machine, il n'est pas payé pour sa journée. Pourtant il arrive à suivre le mouvement de la machine et à laisser de moins en moins de passes dans les balanciers; il le fait et chaque passe compte pour 25 centimes de plus.
En un clin d'œil, il desserre sa presse; une sorte de moule à gâteaux carrés en fonte de six à huit livres, il en enlève la vis comme un éclair, il manie le lin en deux temps, resserre sa presse et la rejette avec une agilité de jeune chat dans le balancier.
Ces petites machines sans pitié pour les petits automates de chair et d'os qui détruisent leur santé et leur intelligence pour un salaire journalier qui ne s'élève pas à plus de 25 à 30 sous, on y ajoute parfois des piégonnes plus douloureuses qui impriment à la machine un mouvement plus rapide mais aussi plus étendu.
Les gamins n'ont pas une minute de repos et sont obligés d'user de petites supercheries pour pouvoir se reposer quelques minutes. Ils se penchent alors au balancier ou placent une « gouille » dans l'engrenage, et ce, pendant que le chef d'atelier a le dos tourné, pour faire tourner la courroie.
Ils respirent alors les pauvres martyrs de la machine, pendant que le graisseur, monté sur une échelle, à l'arbre de transmission, replace la courroie sur sa poulie au risque de tomber avec elle et de se faire arracher les dents par les lames.
Dans la journée, les gamins ont quelques minutes à eux pour nettoyer les machines, dégraisser les gorges d'engrenages des touffes d'étoupes qui les gênent et pour débarrasser les « dessous » de toutes les étoupes et des premières qui s'y trouvent.
Ces gamins ont six garçons de machines travaillent ainsi dans une forte atmosphère de poussière, sans pouvoir se parler ni chanter, sans avoir le temps de lever la tête, toujours sous l'œil du surveillant qui s'il est quelque peu sans pitié, n'aura que des injures à leur adresser et parfois des coups de pied dans le derrière.
Les justices patronales se distribuent ainsi : une passe, 0,25 centimes d'amende, un telen cassé, 0,50; une presse tombée dans les pignons par maladresse, 1 fr.; fantaisie du garde-chiourme, insulte, les voies de fait, la mise à la porte.
C'est parmi ces garçons de machines que se recrutent généralement les peigneurs de lin; ils deviennent avec l'intelligence du métier successivement retourneurs, emballeurs, émuecheurs puis enfin repasseurs.
Aujourd'hui, il faut être généralement âgé d'une quinzaine d'années pour pouvoir travailler comme garçon de machine pour l'excellent patron patronale qu'avec le système de marier les machines on est arrivé à faire faire le travail de six gamins par trois seulement, soit 100 pour 100 d'apprentis en moins.
Ces gamins sont, en grande partie, des jeunes gens de quinze à vingt ans, mais ils gagnent pas plus de 1 fr. 30 à 1 fr. 60 par jour.
Pour se rendre un compte exact du travail pénible et exténuant du garçon de machine, nous allons faire un peu d'arithmétique professionnelle.
La machine a six balanciers à la minute. On compte la presse prise quelque chose comme 4 kilogrammes avec le lin compris, c'est tout compte fait, de toutes les presses qu'il retire du balancier, il s'agit de bras pour les manœuvrer, un kilogramme par minute, au bout de sa journée, il a parfois managé près de 30,000 kilogrammes de fonte et de lin.
Fraternellement ces enfants peuvent-ils devenir physiquement des hommes ?
Et quand, par l'âge, ils deviennent des hommes, peuvent-ils produire autre chose que des avortons, des enfants malades et souffreteux ?
On se plaint de la dépopulation des campagnes. Mais si depuis l'introduction de la grande industrie, nous n'avions eu la France rurale pour réservoir, il n'existerait déjà plus de race ouvrière industrielle.
H. GHSQUERRE.

COURRIER DE BELGIQUE
Bruxelles, 30 mai 1895.

A la Chambre
M. Loran, de l'extrême-gauche, s'est fait l'interlocuteur de la minorité en interpellant le gouvernement sur les remaniements ministériels. Il a fait remarquer qu'à Bruxelles, ni le pays wallon ne seraient désormais plus représentés dans le cabinet.

Le député radical a également trouvé étrange que la création d'un ministère du travail coïncide avec la démission du ministre des affaires étrangères, il a fallu caser M. Nyssens, c'est pour cela qu'on a créé ce ministère.
Le chef du gouvernement a répondu à côté, puis il s'est lancé dans différentes déclarations, il a notamment reproché aux députés socialistes d'avoir entravé la bonne marche du travail parlementaire par des discussions stériles et des interpellations incessantes.
Vandervelde, dans une magistrale réplique, a réduit au silence le sire De Burlet.

Après cela, la Chambre a continué la discussion du projet protectionniste, cela dure longtemps, mais consolons-nous, il n'y a plus que cinquante orateurs inscrits.

Retour de l'abbé Daens
L'abbé Daens a fait à Alost une entrée triomphale, une foule nombreuse l'attendait à la gare et l'a reconduit jusqu'à sa demeure.

Le prêtre démocrate a prononcé une allocution, mais il est resté muet en ce qui concerne son entrevue avec le pape.

Pour parler franchement, l'abbé Daens me paraît être un sincère mais je pense qu'il est à peu près seul de ce cas dans son parti, et j'en ai pour preuve le dernier numéro de la Justice sociale, organe officiel de la démocratie chrétienne. Ce journal se félicite de l'élection de Thuin qui a nommé un réactionnaire à la tête d'un parti par une coalition anti-démocratique.

Ce qui fait que, placés entre un socialiste qui défend les réformes sociales de leur programme et un conservateur qui les combat à outrance, les démocrates chrétiens choisissent le conservateur.

L'aveu est cynique, mais il est précieux à retenir.
Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE
L'ÉLECTION de la 4e circonscription
Décision du Parti ouvrier
Le Comité électoral des trois cantons (Armentières, Quéroy-sur-Bios, La Bassée) s'est réuni hier soir, à Armentières, sous la présidence du citoyen Alphonse Rose. Le Comité fédéral s'est fait représenter par le citoyen Alphonse Rose, son secrétaire.
La décision suivante a été prise :
« Le comité électoral de la 4e circonscription de Lille, réuni le jeudi 30 mai à 8 heures du soir, à l'estaminet de la Place-Verte, au Rond-Point, à Armentières, après avoir examiné attentivement la situation électorale du scrutin de ballottage, décide de retirer la candidature du citoyen Emile Sohler, candidat du Parti ouvrier, et de laisser à ses deux mille électeurs, le soin de voter dans l'intérêt de la République.
LES REMERCIEMENTS du citoyen Emile Sohler
Dans la même réunion, le citoyen Sohler a remercié les délégués de la lettre de remerciements, qu'il a adressés à l'assemblée, et dont les termes ont été approuvés à l'unanimité.
Aux électeurs
Citoyens,
Je remercie les 1835 électeurs qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages socialistes, au premier tour de scrutin. M'inclinant devant la décision du comité électoral de la 4e circonscription de Lille, je me retire en vous donnant rendez-vous pour la bataille prochaine.
Je tiens surtout à prévenir les citoyens et camarades qui désiraient former des groupes et des comités, que mon concours leur sera toujours assuré.
Or, à bientôt !
Vive le Parti ouvrier !
Vive la République sociale !
Le candidat socialiste, Emile SOHLER.

E. Finita...
Le dénouement prévu et attendu vient de se produire.
M. Desrousseaux, l'homme de paille du baron des Rotours, se désiste en faveur de M. Danette.

La fin de cette comédie électorale ne surprendra et n'attristera sans doute que les opportunistes qui avaient la naïveté de croire que le fermier de M. des Rotours maintiendrait sa candidature au second tour pour faire échec à M. Danette et assurer, par cela même, le succès de M. Bonduel.

M. des Rotours, pour faire oublier à son parti ses escapades de jeunesse, adresse aux électeurs un appel dans lequel il s'engage à assurer une fois de plus dans la 4e circonscription les idées politiques, économiques et religieuses dont son père a été l'initiateur défensif, en votant pour M. Danette.

Nous doutons fort, que les partisans de M. Danette qui, comme tous les cléricaux doivent avoir la rançune tenace, consentent jamais à oublier les crocs-en-jambe du baron Raoul.

En somme, celui-ci n'aura réussi qu'à aliéner un grand nombre de conservateurs et à passer, auprès du public pour un véritable étourneau.

Telle est la moralité de la comédie électorale qui vient de prendre fin au grand déplaisir de la galerie, qu'elle divertissait énormément.

EQUATEUR LA MEILLEURE LA PLUS ÉCONOMIQUE Les Voitures à Impulsion

CHRONIQUE RÉGIONALE
UNE FILLETTE ÉCRASÉE
au Pont de Marcy
Hier, profitant d'un moment d'inattention de sa mère, une fillette de vingt mois, la petite Delattre, dont le père est cabaretier à l'estaminet du Pont, sortit de chez elle et courut sur la chaussée.
En ce moment arrivait un lourd camion chargé de ballots d'étoupe.
L'un des chevaux qui le conduisaient renversa l'enfant au moment même où sa mère se précipitait pour l'arracher; son danger imminent qu'elle courait.
Malheureusement une roue avait déjà passé sur le corps de la fillette. Epouvanté, le pauvre me pensant que je ne retirerais rien de ce cadavre, quand à sa grande stupeur, on constata que sa fille était vivante et n'avait aucune blessure apparente.
Un médecin appelé à examiner l'enfant craint des lésions internes.
Il est vraiment étrange que la petite Delattre soit encore vivante, car la roue